

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 18 (1926)  
**Heft:** 8

**Rubrik:** Dans les organisations patronales

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

concerts, les dimanches à des excursions et aux divertissements.

Le programme, ample et varié, paraît avoir été bien conçu parmi les matières qui y figurent, nous relevons entre autres les suivantes: mathématiques et comptabilité, langue et littérature espagnoles, géographie sociale, droit public et constitutionnel, histoire du Mexique, psychologie, hygiène, et une heureuse initiative: chaque semaine, les élèves s'exercent à parler en public, à diriger des assemblées, à rédiger des règlements et des manifestes, bref s'initient à tout ce qui concerne la direction sociale d'un groupe de travailleurs.

Le point le plus délicat de l'organisation du « Colegio » était certainement le choix des professeurs; car on exigeait d'eux, outre les capacités techniques requises, une orientation sociale nécessaire pour mener à bien le programme de la C.R.O.M. Or, on a vu déjà que d'une façon générale, la classe intellectuelle mexicaine boudait le socialisme ou lui était franchement hostile. Heureusement, il s'est trouvé quelques hommes de valeur, professeurs, universitaires, spécialistes, libres de préjugés et capables de sympathiser avec l'œuvre du prolétariat.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation du Collège ouvrier mexicain, œuvre remarquable et cependant trop modeste encore aux yeux de ses fondateurs qui rêvent d'en faire un foyer de lumière et de science pour le monde ouvrier et dont le champ d'activité embrasserait toutes les connaissances humaines.

On ne peut douter, qu'avec la ténacité dont elle fait preuve, la C.R.O.M. ne réalise un jour son désir audacieux; tous les espoirs lui sont permis.



## Dans les fédérations suisses

**Cartel syndical de Bâle-Ville.** D'après le rapport du cartel syndical de Bâle-Ville, 28 sections au total avec 13,383 membres lui étaient affiliées à fin 1925 contre un effectif de 13,064 membres à la même époque de l'année précédente. De ces 13,383 membres, 1733 appartiennent au sexe féminin (année précédente 1745). Ont augmenté leur effectif les sections des ouvriers du bois et bâtiment, des typographes, des ouvriers de chemin de fer, de la F.C.T.A., des métallurgistes, du personnel des tramways et du personnel des trains.

Il fut déclenché en 1925 39 mouvements de salaire et grèves auxquels participèrent 18,201 personnes; de celles-ci, 6314 étaient organisées. Il y avait à fin 1925 7000 ouvriers qui étaient au bénéfice d'un contrat.

Durant l'année de gestion, le secrétariat ouvrier donna des renseignements à 2982 personnes (2066 hommes et 916 femmes; 2133 Suisses et 849 étrangers; 1708 organisées et 1274 non organisées).

La bibliothèque délivra en 1925 2598 volumes à 685 personnes. Sur un chiffre de recettes totales de fr. 31,587, les comptes annuels du cartel syndical bouclent par un solde actif de fr. 3208. La fortune s'élevait à fin 1925 à fr. 14,241, soit fr. 7716 moins qu'à fin 1924. Le fonds de lutte accuse à la fin de l'exercice une somme de fr. 9580.

**Employés postaux.** Nous extrayons les indications suivantes du rapport annuel, comprenant 96 pages, de la Fédération suisse des employés des postes et télégraphes:

La fédération comprenait à fin 1925 7308 membres actifs et 747 pensionnés. L'effectif des membres actifs a diminué de 144 (augmentation d'engagements de commissionnaires, suppression de postillons, pensionnement) et celui des pensionnés a augmenté de 64. Des

7976 personnes occupées par l'administration, 668 n'appartiennent pas encore à la fédération; la plus grande partie des non-organisés sont des postillons.

Le rapport enseigne sur l'activité des différentes instances de la fédération, sur la situation des débats de la loi sur les traitements, etc. Des chapitres spéciaux sont consacrés aux affaires syndicales (requêtes), aux institutions sociales et de bienfaisance de la Confédération ainsi qu'aux relations avec les autres organisations. Des extraits de la caisse centrale, de la caisse de secours et du fonds de réserve donnent un aperçu sur la situation financière. La fortune totale de la fédération s'élève à fin 1925 à fr. 162,751.

**Secrétariat ouvrier du canton de Soleure.** Le mouvement ouvrier dans le canton de Soleure souffrit également en 1925 de la mauvaise situation économique. Des mouvements de salaire de faible envergure purent être menés par-ci par-là; mais d'autre part, les patrons n'eurent pas peur d'imposer de nouvelles réductions de salaire, sans que les ouvriers soient assez forts pour se défendre d'une façon efficace. Dans bien des cas, les patrons ne respectent pas la durée légale du travail.

Le secrétariat fut fortement mis à contribution par des questions politiques et de politique économique. Lors des élections au Grand Conseil, les ouvriers perdirent deux sièges, mais ils obtinrent un beau succès lors des élections communales et au Conseil national.

Le bureau de renseignements juridiques fut mis à profit par 546 personnes à Soleure et par 274 à Olten. Le 70 % environ des personnes qui eurent recours à ses offices étaient non organisées. Les comptes annuels accusent une diminution de la fortune de fr. 419.

**Secrétariat ouvrier du canton de Thurgovie.** Nous extrayons les indications suivantes du rapport du secrétariat ouvrier du canton de Thurgovie:

La liquidation des affaires incombant au secrétariat conformément aux statuts, nécessita 14 séances du comité, auxquelles les questions économiques et politiques furent au premier plan. L'office de renseignements juridiques, qui est d'année en année davantage mis à contribution, accorda durant l'année de gestion 3681 audiences à 1385 personnes; 850 de celles-ci étaient organisées et 535 non organisées.

Grâce à l'entremise de l'office de renseignements juridiques, les sommes suivantes purent être transmises: fr. 3329.— pour contrat de service, fr. 5843.— pour accidents et fr. 12,176.— pour des revendications de diverse nature.

50 sections syndicales avec 3194 membres et 20 sections du parti socialiste avec 974 membres appartenaient au secrétariat.

Le rapport contient en outre des indications sur les questions de politique sociale et la politique économique, le chômage, l'activité syndicale ainsi que sur les mouvements de salaire déclenchés par les syndicats, les grèves et mouvements défensifs.



## Dans les organisations patronales

**Union suisse des arts et métiers.** L'Union suisse des arts et métiers publie un rapport annuel, de 112 pages, sur l'année 1925. Etaient affiliées à la centrale à fin 1925 20 fédérations cantonales des arts et métiers avec 265 sections locales, 56 fédérations professionnelles locales et de nombreuses fédérations professionnelles cantonales, 82 fédérations professionnelles centrales et 17 instituts des arts et métiers. L'effectif total était à fin 1925 de 130,349 membres. Il faut remarquer ici que dans bien des cas des membres sont comptés à double

(il en est de même pour l'Union suisse des paysans), de sorte que nous ne sommes pas orientés exactement sur l'effectif.

Le rapport renseigne sur la composition des instances fédératives, les assemblées de délégués, l'activité du comité central, des commissions spéciales et des groupes professionnels, ainsi que sur la représentation des arts et métiers dans les autorités ou commissions officielles. Il est intéressant de constater ici que, par exemple, messieurs Genoud et Galeazzi, membres de la commission fédérale de l'assurance-maladie, sont désignés expressément comme représentants des arts et métiers, tandis que le Conseil fédéral refusa la nomination d'un représentant de l'Union syndicale en disant qu'il ne s'agissait pas d'une représentation des fédérations économiques, mais d'une commission « d'intéressés ».

Le rapport oriente également sur l'activité du secrétariat, l'enregistrement et la bibliothèque, les cours de conférenciers, les examens de patrons et les publications. Il fut délivré 15,585 contrats d'apprentissage durant l'année de gestion.

Les comptes annuels bouclent par un excédent de dépenses de fr. 18,937. La fortune nette se monte à fr. 1,089,765. Les rapports des fédérations cantonales et des fédérations professionnelles centrales sont joints aux rapports des instances centrales. Une liste des revues générales et spéciales des arts et métiers se trouve annexée au rapport.



## Mouvement international

**Ecole syndicale internationale d'été.** La troisième école syndicale d'été organisée par la Fédération syndicale internationale d'Amsterdam, s'est ouverte à Uccle, près de Bruxelles, le 19 juillet 1926, dans les locaux de l'Ecole ouvrière supérieure belge.

Les années précédentes, l'école syndicale internationale fonctionna en Tchécoslovaquie et en Suède.

Cette année, la réussite est complète. L'école, dont les cours dureront quinze jours, constituera un véritable succès.

Elle compte 70 participants, parmi lesquels dominent les Anglais (27) et les Allemands (22).

Les organisations des pays suivants sont également représentées: Tchécoslovaquie, Autriche, Hollande, Danemark, Pologne, Espagne et Japon.

On remarquera que les organisations suisses, belges et françaises ne sont pas représentées à l'école. On ne peut que le regretter.

Les travaux furent inaugurés par une leçon de Louis de Brouckère sur « la situation sociale et politique belge ». Indépendamment des leçons qui seront données à l'école, les élèves participeront à diverses excursions et visiteront notamment au pays de Charleroi une verrerie mécanique; le port d'Anvers; les usines coopératives de Micheroux; les œuvres socialistes gantoises, etc.

**La Fédération internationale des ouvriers d'usine** publie son rapport d'activité pour les années 1923, 1924 et 1925. Ce rapport témoigne des grosses difficultés que rencontrent certains secrétariats internationaux pour accomplir leur tâche. Comme les autres secrétariats, celui des ouvriers d'usine eut à souffrir de la situation difficile où se trouva l'organisation allemande et qui l'empêcha de verser ses cotisations. Il ne put obtenir l'affiliation des organisations anglaises parce que la cotisation leur sembla trop élevée. Cependant, malgré les difficultés d'ordre financier qui enrayerent quelque peu l'activité de ce secrétariat, il put transformer son bulletin mensuel en une publication hebdomadaire.



## Etranger

**Argentine.** Le Sénat argentin vient d'être saisi d'une proposition de loi sur les associations patronales et ouvrières. Cette proposition autorise la constitution d'associations d'individus, de corporations d'ouvriers et d'entreprises ou même d'associations mixtes de patrons et d'ouvriers appartenant à une même profession ou à des professions similaires. Ces associations pourront se constituer librement pour défendre leurs intérêts moraux et économiques, sans avoir à justifier au préalable d'une autorisation des pouvoirs publics. Elles jouiront de la personnalité morale, pourront instituer des caisses de prévoyance, participer à l'élection des représentants patronaux et ouvriers du conseil du travail et intervenir dans les conflits collectifs. Ne pourront se prévaloir des dispositions de cette loi les associations qui poursuivent des fins contraires à la morale, aux bonnes mœurs, aux lois en vigueur et à la constitution de la République ou qui tentent de limiter la liberté individuelle et la liberté de conscience de leurs membres.

Une autre disposition de cette loi prévoit que la constitution de syndicats professionnels sera obligatoire pour les employés de l'Etat.

**Autriche.** La commission syndicale autrichienne publie dans le fascicule 10 du journal *Arbeit und Wirtschaft* son rapport d'activité sur l'année 1925.

Favorisés par la crise, les patrons tentèrent d'aggraver sur toute la ligne les conquêtes politico-sociales des ouvriers. Dans de nombreux conflits, la commission syndicale dut intervenir; il lui fut toutefois possible de conclure des contrats favorables dans un grand nombre de branches d'industrie: ce fut le cas dans l'industrie textile de la Basse-Autriche, dans l'industrie métallurgique, dans la ferblanterie en bâtiment, dans la serrurerie, dans l'industrie des lampes électriques, etc. On put obtenir dans la plupart des conflits des augmentations de salaires et dans le domaine des contrats de travail, il fut fait des progrès.

Les instances syndicales furent aussi fortement mises à contribution par des questions de politique sociale; l'assurance-chômage, l'assurance-maladie et accidents et l'assurance-vieillesse furent au premier plan des débats. Une lutte pour la prolongation des secours de nécessité aboutit à une solution acceptable; une tentative du gouvernement, lequel voulait restreindre la sphère des assurés contre le chômage, échoua et d'autres aggravations purent être repoussées.

Dans le domaine de l'économie publique, l'abolition de l'index fut obtenue durant l'année de gestion, car il y a déjà longtemps que son calcul ne correspondait plus aux conditions d'existence, ensuite de la stabilisation de la monnaie. En outre, un projet concernant la commercialisation des forêts nationales fut déposé au parlement et une solution satisfaisante pour les ouvriers fut obtenue.

Il fut constamment voué une grande attention à l'œuvre d'éducation. Il fut créé durant l'année de gestion une université ouvrière, à laquelle 11 syndicats furent admis. La presse syndicale a gagné du terrain en étendue et a aussi augmenté son texte. L'organe de la commission syndicale, *Arbeit und Wirtschaft*, atteint un tirage de 13,181 exemplaires. Le déficit, du montant de 7400 shillings, fut comblé par la commission syndicale.

D'après le rapport en cause, les sections de la commission syndicale ont fourni un bon travail. Il fut fondé, avec la collaboration de la commission syndicale, une union des petits paysans, des vigneron et petits fermiers, laquelle s'est très bien développée.